



UNIL | Université de Lausanne
Recherche et Relations internationales
bâtiment Unicentre
CH-1015 Lausanne

Attestation pour personnes vivant en ménage commun

Les barèmes sont plus élevés pour les bénéficiaires accompagné·e·s d'un·e partenaire qui n'exerce pas d'activité rémunérée et qui les accompagne pour toute la période de 6 mois. Pour les couples sans enfants qui ne sont ni mariés ni en partenariat enregistré, le barème supérieur est appliqué seulement si un partenariat stable et un ménage commun existent à la date du délai de soumission de la requête.

Afin de pouvoir bénéficier du tarif élevé, les personnes non mariées et vivant en commun sont priées de compléter la présente attestation.

Attestation

Les soussigné·e·s attestent par la présente de vivre en partenariat stable et en ménage commun.

Date :	
--------	--

Partenaires :

Candidat·e·s à l'allocation	Partenaire
Nom :	Nom :
Prénom :	Prénom :
Signature :	Signature :